

## Xynthia: après la tempête, le consensus introuvable - Papier Général, Prev

21/09/2010 18h36 - INTEMPÉRIES-TEMPÊTE-URBANISME-IMMOBILIER-ENQUÊTE - Monde (FRS) - AFP

Par Alexandra TURCAT

LA ROCHE-SUR-YON, 21 septembre 2010 (AFP) - Sept mois après la tempête Xynthia qui a fait 47 morts sur la façade Atlantique, les pouvoirs publics et les élus tâtonnent encore pour réorganiser de manière durable, sûre et équitable les communes sinistrées de La Faute-sur-Mer et l'Aiguillon-sur-mer.

Dernier épisode, comme une redite, le deuxième rapport d'experts ministériels sur les "zones noires" ou "zones de solidarité" - les endroits trop dangereux pour y laisser des habitations - a suscité l'ire des élus et des associations locales, comme l'avait fait le premier, publié le 7 avril.

Le nouveau rapport préconise de ramener pour la Vendée le nombre de maisons expropriables à 761, soit une baisse de près de 25% par rapport au chiffre initial d'avril. En revanche, il rajoute en zone noire onze maisons qui ne s'y trouvaient pas et pose le problème de ceux qui ont déjà vendu leur maison à l'Etat au titre du précédent zonage, et qui découvrent qu'ils n'y étaient pas obligés.

En outre, bien que les experts ministériels aient rencontré en juin les maires de la Faute et de l'Aiguillon ainsi que des représentants des associations d'habitants et les équipes préfectorales sur place, il leur est reproché de n'avoir pas intégré dans leur rapport une proposition de Philippe de Villiers.

Ce dernier avait suggéré le 30 avril de créer la catégorie des "maisons à prescriptions" pour les maisons peu ou pas inondées : sous réserve d'aménagement de sécurité, les habitants auraient été autorisés à y demeurer.

M. de Villiers a demandé lundi soir à Jean-Louis Borloo et François Fillon de "revoir leur copie" et à ce que le rapport ne soit pas rendu public. Mardi, un communiqué de M. Borloo a souligné qu'aucune décision ne serait prise sur le seul avis des experts.

"Nous exigeons une concertation immédiate sans délai avec le conseil général, les élus de terrain et les associations concernées pour parvenir à une décision rapide sur une cartographie affinée et resserrée, conforme aux risques réels sur le terrain", a déclaré mardi M. de Villiers lors d'un point de presse avec les maires de L'Aiguillon et La Faute-sur-mer, Maurice Milcent et René Marratier.

Il a redemandé "un examen au cas par cas de la situation de chaque maison" et "la création d'une nouvelle catégorie de maisons : les maisons à prescriptions".

Pour la Faute, M. Marratier a jugé que le nombre de maisons à détruire sur sa commune pouvait encore être réduit de 50% par rapport aux propositions du 2e rapport et, pour l'Aiguillon, M. Milcent a estimé qu'hormis la "pointe de l'Aiguillon", à évaluer au cas par cas, aucune maison de l'agglomération proprement dite ne devait être placée en zone noire.

Complicant encore la compréhension des "zonages", les projets de plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) des deux communes, qui délimitent les zones qui ne seront plus constructibles et où les maisons seront soumises à des aménagements de sécurité obligatoires (baptisées "zones rouges"), ont été rendus publics fin août.

Pour cette raison, M. de Villiers a en outre exigé "une parfaite cohérence entre le zonage de solidarité et les projets de PPRI. Ces deux documents doivent faire l'objet d'une discussion commune pour éviter toute

confusion".

"J'ai bien l'impression qu'on résigne pour deux mois de tractations", commentait, désabusé, le porte-parole de l'AVIF (Association des victimes de la Faute-sur-mer et de ses environs) Renaud Pinoit, au sortir de la conférence de presse. "On a l'impression qu'on est des pantins", a-t-il ajouté.

axt/am/phc

© 1994-2010 Agence France-Presse